

Conseil communal du jeudi 29 mars 2018 à 20h30

Vous êtes invité au conseil communal du 29 mars 2018 à 20h30. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Secrétariat

1. Questions des conseillers

Les membres du conseil communal peuvent poser des questions en dehors des points d'ordre du jour du conseil. Les réponses seront données par le bourgmestre et échevins

Affaires internes

2. Désignation représentant IGS Travaux de quartier Limbourg Sud Est

Le conseil communal a approuvé l'accord de coopération intercommunale concernant les travaux de quartier. Il est nécessaire à désigner une représentant(e) de la commune et un(e) remplaçant(e).

3. Prise de connaissance suspension décision du conseil communal du 9 décembre 2017 concernant non consensus: attribution assignation transfert de prêt au comité d'église Sint-Lambertus et proposition de justification

Suite à la plainte contre la décision du conseil communal du 9 décembre 2017 concernant l'attribution de l'assignation pour l'engagement d'un transfert de prêt au comité d'église Sint-Lambertus, le gouverneur a suspendu la décision en question. Le conseil communal doit prendre connaissance de ceci et peut retirer la décision suspendue ou la justifier.

4. Prise de connaissance de liste de synthèse du conseil du CPAS 27.02.18

Le conseil prend connaissance de la liste de synthèse du Conseil du CPAS du 27 février 2018.

Personnel

5. Prise de connaissance désignation directeur général en droit

Le décret sur l'Administration Locale a été approuvé le 21 décembre 2017 par le Parlement Flamand et publié le 15 février 2018 au Moniteur Belge. Vu que dans notre commune un secrétaire commun a été désigné, la personne concernée est nommée de droit Directeur Général à partir du 25 février 2018

6. Prise de connaissance désignation directeur financier en droit

Le décret sur l'Administration Locale a été approuvé le 21 décembre 2017 par le Parlement Flamand et publié le 15 février 2018 au Moniteur Belge. Vu que dans notre commune un gestionnaire financier commun a été désigné, la personne concernée est nommée de droit Directeur Financier à partir du 25 février 2018.

7. Désignation remplaçant Directeur Général

Sur base de l'article 587 du décret sur l'Administration Locale le conseil communal doit indiquer un directeur général remplaçant. On propose de désigner madame Erika Brouwers comme directeur général intérimaire dans le cas d'absence ou d'empêchement du directeur général Maike Stieners. Comme deuxième remplaçante on propose madame Judith Voets.

Affaires civiles

8. Détermination définitive du nom « rue Pastoor Veltmansstraat » (en français rue Curé Veltmans)

L'enquête publique concernant la détermination du nom de rue 'Pastoor Veltmansstraat' (traduction : rue Curé Veltmans) à Fouron-Saint-Martin s'est achevée. Il n'y avait pas d'objections. Il est demandé au conseil à déterminer définitivement le nom 'Pastoor Veltmansstraat' (traduction : rue Curé Veltmans).

Affaires de territoire

9. **Approbation conditions de charge, méthode d'attribution et firmes à inviter pour les plans de gestion pour les églises - rectification**

Les conditions de charge et la méthode d'attribution de la mise en pages des plans de gestion des églises ont été approuvées par le conseil communal du 30 novembre 2017. Il nous faut une petite rectification référant à l'article dans la loi sur les marchés publics sur laquelle nous nous basons pour utiliser la procédure de sous-traitance sans publication.

10. **Plan d'implantation spatiale services communaux Schietekamer – approbation définitive**

Le conseil communal de novembre 2017 a approuvé temporairement le plan d'implantation spatiale 'Services communaux Schietekamer ». L'enquête publique est entre-temps expirée et il n'y avait pas d'objections. Il est demandé au conseil communal d'accepter définitivement ce plan d'implantation spatiale.

11. **Infrax – partenariat intermunicipal Infrax Limbourg: désignation et/ou mandat du représentant(s) dans l'assemblée générale du lundi 23 avril 2018**

La commune est invitée à l'assemblée générale des participants dans le partenariat intermunicipal Infrax. L'assemblée générale aura lieu le lundi 23 avril 2018.

12. **Inter-Aqua - dossier modification des statuts - annonce**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 19 juin 2018 Aqua-fin annonce le dossier de modification des statuts de l'assemblée générale extraordinaire. Le conseil doit prendre sa décision concernant la modification.

Police

13. **Compte annuel 2016 zone de police Fourons**

Le compte annuel 2016 de la zone de police Fourons est présenté pour approbation au conseil communal .

Non-consensus décisions ajoutées par le bourgmestre

14. **Non consensus Collège échevinal 7.03.2018: Non consensus réponse au Comité Consultatif de Séniors concernant Mennekesput 6.02.2018**

A défaut de consensus dans le collège des bourgmestre et échevins du 8 mars 2018 concernant le retrait de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 février 2018 concernant la réponse au rapport du Comité Consultatif des Séniors, je propose de mettre ce point à l'ordre du jour du premier conseil communal suivant en mars 2018.

Déclaration

Suivant le "Praktisch Handboek voor Gemeenterecht" (Dujardin, Somers et Van Summeren) le bourgmestre a le droit de mettre le point à l'ordre du jour de l'un ou autre conseil communal suivant. La terminologie « si nécessaire » n'oblige pourtant pas de ce faire au premier conseil.

Au collège il n'y avait pas de consensus pour la cause qu'un conseiller croyait que le bourgmestre n'avait pas le droit de remettre le point à l'ordre du jour pour essayer d'arriver à un consensus. Ceci est pourtant le droit du bourgmestre suivant cet ouvrage de référence.

Le collège peut rédiger une nouvelle décision sur le même point. Si cela ne serait pas le cas la mise à l'agenda n'aurait pas de sens. Une nouvelle proposition, référant au premier point non-consensus, était mise sur table visant le consensus en évitant une opinion qui n'était pas urgente ou nécessaire (le collège en avait déjà donné plusieurs auparavant). En retirant sa première proposition personnelle le bourgmestre cherchait un consensus.

Le point avait été bel et bien mis à la réunion d'une façon valide par le bourgmestre. Le collège a examiné la proposition ce qui résultait dans un nouveau non-consensus.

Il convient au conseil communal de confirmer ou à rejeter cette proposition. Le conseil n'a pourtant aucun droit de changer le texte original.

15. **Non consensus décision collège échevinal 28.02.2018: Rapport Comité Quotidien du Comité Consultatif des Séniors du 6.02.2018**

Il n'y avait pas d'unanimité dans le collège des bourgmestre et échevins du 28 février 2018 pour une partie de la réponse formulée sur le rapport du conseil d'avis des séniors du 6 février 2018. Vu ce non-consensus, le bourgmestre met ce point pour traitement au conseil communal.

Déclaration: suivant "het Praktisch Handboek voor Gemeenterecht (Dujardin, Somers en Van Summeren)" le bourgmestre a le droit de demander une décision à un conseil suivant d'un point non-consensus. Ceci ne doit pourtant pas être nécessairement le prochain conseil. Je tiens pourtant à présenter ce point au même conseil que l'autre point non-consensus afin de trouver une conclusion sur un même problème. Il revient au conseil de juger.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Duijsens', written over a horizontal line.

Jean Duijsens

Président